Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/2855

8.11.2024

DÉCISION (UE) 2024/2855 DU CONSEIL

du 5 novembre 2024

portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République d'Estonie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la décision (UE) 2019/852 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité des régions [1],

vu la proposition du gouvernement estonien,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 300, paragraphe 3, du traité, le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales qui sont soit titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue.

(2) Le 27 novembre 2023, le Conseil a adopté la décision (UE) 2023/2679 [2] portant nomination d'un membre et d'un suppléant du Comité des régions, proposés par la République d'Estonie.

(3) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat national sur la base duquel M[me] Katrin KRAUSE avait été proposée.

(4) Le gouvernement estonien a proposé, sur la base d'un mandat national différent, M[me] Katrin KRAUSE, représentante d'une collectivité locale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité locale, *Harku Vallavolikogu liige* (membre du conseil municipal de la commune rurale de Harku), en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M[me] Katrin KRAUSE, représentante d'une collectivité locale qui est titulaire d'un mandat électoral, *Harku Vallavolikogu liige* (membre du conseil municipal de la commune rurale de Harku) (changement de mandat), est nommée en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 5 novembre 2024.

Par le Conseil

Le président

VARGA M.

[1] JO L 139 du 27.5.2019, p. 13, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2019/852/oj.

[2] Décision (UE) 2023/2679 du Conseil du 27 novembre 2023 portant nomination d'un membre et d'un suppléant du Comité des régions, proposés par la République d'Estonie (JO L, 2023/2679, 29.11.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2023/2679/oj).